

**RESULTATS DE L'ETUDE BANQUE DE FRANCE 2025 :
LES ENTREPRISES DE CHARCUTERIE TRAITEUR SOUFFRENT DE MARGES TROP FAIBLES
POUR FAIRE FACE AUX INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A LEUR PERENNITE ET A L'ENJEU DE TRANSMISSION.**

Suite à la publication de l'étude Banque de France 2025 sur la situation économique des entreprises de charcuterie, la FICT alerte sur 3 points essentiels :

Une rentabilité insuffisante des entreprises de charcuterie

Selon le rapport Banque de France, **un quart des entreprises de charcuterie sont déficitaires** et le RCAI moyen du secteur - *résultat courant avant impôt* - des entreprises de charcuterie n'est que de **2% en 2024** (vs 3,9% pour les IAA), soit une baisse de **30% par rapport à 2020**. **On est bien loin des 5% dont ont besoin les entreprises pour financer leur modernisation et les transitions écologiques et énergétiques.**

Pour rappel, l'OFPM (Observatoire de la formation des prix et des marges) a pointé **que la distribution avait un taux de marge nette sur le rayon de charcuterie de 8,2%**, soit 7 fois plus que la moyenne des rayons étudiés (1,1%).

Des besoins importants d'investissements pour les entreprises de charcuterie

83% des entreprises charcuterie ont plus de 20 ans d'ancienneté, alors qu'elles ne sont que 30% pour l'ensemble des industries agroalimentaires. Cette spécificité du secteur, révélatrice du savoir-faire charcutier traditionnel, implique la forte nécessité de **moderniser les outils de production** afin notamment de rester compétitifs, de mettre aux normes sanitaires et incendie, et d'adapter les postes de travail afin de réduire la pénibilité pour les salariés.

Les entreprises de charcuterie font également face, comme l'ensemble de l'agro-alimentaire, à **d'énormes besoins d'investissements pour répondre au défi de la transition écologique** :

- Décarboner les industries, en investissant dans les énergies renouvelables, et en optimisant la production de froid et de chaleur,
- Eco-concevoir les emballages, avec le renouvellement des lignes de conditionnement pour s'adapter aux nouveaux types d'emballages,
- Investir pour optimiser la gestion de l'eau.

La transmission des entreprises de charcuterie compromise : une menace pour la pérennité du secteur

Le rapport met en évidence que **38,5 % des dirigeants des entreprises de charcuterie ont plus de 60 ans** (vs 19% pour l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire). **Leur capacité à transmettre leur entreprise est une préoccupation majeure pour la pérennité du secteur, mais également de la filière porcine en général**, puisque 75% de la production porcine française est transformée en charcuterie.

Contacts presse :

Charlotte Ricou – Responsable communication FICT – c.ricou@fict.fr – 06 12 98 31 28
Romain Merle – Weber Shandwick - fict@webershandwick.com - 06 60 35 18 43

Or comment espérer transmettre une entreprise et trouver un repreneur si :

- **La rentabilité n'est pas au rendez-vous,**
- **Et que l'entreprise n'a pas pu réaliser les investissements de modernisation nécessaires ?**

« La pérennité des entreprises de charcuterie est aujourd'hui en jeu. Avec un RCAI de seulement 2 %, elles n'ont pas les moyens suffisants pour investir dans leur modernisation compétitive et poursuivre les transitions. Sans rentabilité, comment rivaliser face à la concurrence européenne et assurer la relève des 38,5% de dirigeants qui cesseront leur activité dans moins de 10 ans ?

J'en appelle à la responsabilité des distributeurs afin qu'ils tiennent compte de la grande fragilité des entreprises de charcuterie lors des prochaines négociations commerciales et qu'ils cessent de contourner les lois EGALIM et de commercialiser toujours plus de produits de charcuterie étrangers (20% des références en rayon selon l'étude INAPORC de 2024).

J'en appelle également aux pouvoirs publics, pour alléger les charges pesant sur les entreprises et faciliter les reprises, notamment en maintenant le pacte Dutreil, levier indispensable pour assurer la transmission du patrimoine industriel.

Sinon, c'est un maillon essentiel de la transformation des viandes qui sera affaibli durablement, avec des conséquences sur le long terme pour l'ensemble de la filière », alerte Christiane Lambert, Présidente de la FICT.

À PROPOS DE LA FICT – Les Entreprises Françaises de Charcuterie Traiteur

La FICT regroupe 300 entreprises, à 96% des PME, réparties sur tout le territoire national. Elles emploient près de 32 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de 9,8 milliards d'euros, dont 8,4% à l'exportation. La production de 1,22 million de tonnes est à 82 % à base de porc. Les Entreprises Françaises de Charcuterie Traiteur transforment plus de 75 % de la production porcine française.

Contacts presse :

Charlotte Ricou – Responsable communication FICT – c.ricou@fict.fr – 06 12 98 31 28
Romain Merle – Weber Shandwick - fict@webershandwick.com - 06 60 35 18 43